

Caen, le 25 novembre 2024

Madame La Rectrice de l'Académie de Normandie,

De nombreux-ses collègues Professeur-es des Écoles travaillant en SEGPA exercent la fonction de professeur-e référent-e avec les nombreuses responsabilités et la charge de travail qui incombent à cette fonction. Si l'on se fie à la [circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015](#) et à la [circulaire A1-4 n° 2018-108 du 10 octobre 2018](#) relative au rôle de professeur-e principal-e dans les collèges et les lycées, il apparaît clairement que le champ des missions des professeur-es référent-es de SEGPA couvre exactement celui de leurs collègues professeur-es principaux-ales en collège ou lycée ; or, contrairement à leurs collègues du 2nd degré, les professeur-es des écoles référent-es de SEGPA ne bénéficient pas de la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves liée à ces fonctions .

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le bénéfice de la part modulable de l'ISOE est ouvert aux enseignant-es désigné-es professeur-es principaux-ales dans les classes de 4^{ème} SEGPA. Cette revalorisation est malheureusement méconnue ou très peu appliquée par les établissements. Nous vous demandons donc de permettre la mise en œuvre rapide de cette indemnité due.

De plus, plusieurs académies comme l'Aquitaine ont étendu le versement de cette prime aux professeur-es principaux-ales dans les classes de 6^e et 5^e SEGPA. En effet, les missions sont semblables et la charge de travail supplémentaire importante sur ces niveaux aussi.

Notre pétition lancée le 1^{er} juillet 2024 et demandant une égalité de traitement entre les professeur-es des 1^{er} et 2nd degré en SEGPA a obtenu près de 600 signatures, preuve d'une vraie attente de la part de nos collègues ([Pétition · En SEGPA comme ailleurs, à travail égal, salaire égal! - France · Change.org](#))

Il est de votre ressort, Madame la Rectrice, de réduire ces inégalités en permettant à toutes et tous les professeur-es référent-es de SEGPA, quel que soit le niveau sur lequel iels exercent, de bénéficier de cette indemnité.

Veuillez croire, Madame La Rectrice, en notre attachement à un service public d'Éducation de qualité.

